

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

Date de convocation : 12 juin 2023

Sont présents 15 conseillers municipaux.

Excusés : BRAZIER Carla

Absents : PALLARD Sandrine

Pouvoir : PARSAT Joëlle à CASSIER-CHARBONNEL Didier jusqu'à 21h05

DUPEYRON Jean-Claude à PREVOT Bernard jusqu'à 21h10

MISSER Eric à FAURE Jean-Pierre

Début de la séance à 20h35

Secrétaire de séance : ARCHIPCZUK Fabien

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération Fonds de concours Club House suite à fin des travaux
- Motion pour la défense de l'hôpital public

Le conseil municipal approuve par :

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### 1) CONVENTION RGD AVEC AGEDI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 42-2018 sur l'adhésion au service « RGD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD). Il précise que suite à la restructuration d'A.GE.D.I, il a été nommé un nouveau Délégué à la Protection des Données et qu'une nouvelle délibération doit être prise. Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mutualisation et à désigner le Syndicat AGEDI comme délégué à la Protection des Données.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### 2) DECISION MODIFICATIVE – SERVICE IRRIGATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au compte « Provisions » du Service Irrigation. Une décision modificative doit être prise :

| INVESTISSEMENT : |                         | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|-------------------------|----------|----------|
| 6817             | Dotation provisions     | 2000.00  |          |
| 615232           | Entretien et réparation | -2000.00 |          |

Après délibération, le conseil municipal autorise ce virement de crédits.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### 3) REGLEMENT INTERIEUR CIMETIERE

Suite à la création d'un espace cinéraire au cimetière, le règlement intérieur doit être revu. Il est fait lecture du projet de règlement intérieur. Après délibération, le conseil municipal approuve la mise en place de la version actualisée du règlement intérieur du cimetière.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### 4) RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe de la rétrocession par M. Mme JACQUET Pierre de la concession cimetière n° 421 plan n° 129, 130 à la commune gratuitement. Après délibération, le conseil municipal accepte cette rétrocession.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### 5) RODP ELECTRICITE

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de

transport et de distribution d'électricité. Il est proposé de calculer cette redevance sur le seuil de la population et de fixer le montant au taux maximum prévu selon les règles. Après délibération, le conseil municipal accepte les règles de calcul prévues par la loi concernant les redevances pour occupation du domaine public et décide de fixer le montant au taux maximum.

POUR 10 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 6 voix

#### **6) RODP GAZ**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz. Il est proposé de fixer cette redevance au taux maximum en fonction du linéaire. Après délibération, le conseil municipal accepte les règles de calcul prévues par la loi concernant les redevances pour occupation du domaine public et décide de fixer le montant au taux maximum.

POUR 10 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 6 voix

#### **7) ACQUISITION PARCELLES ZR N° 217, ZN n° 253 ET 235**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 45-2022 du 9 novembre 2022 sur l'acquisition des terrains appartenant aux Consorts DARPHEL. Il informe que suite au bornage effectué par le géomètre, les superficies sont erronées et précise qu'une servitude doit être créée. Au vu de ces modifications il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Après délibération, le conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 45-2022, accepte l'acquisition des parcelles ZR n° 217p pour 21 006 m<sup>2</sup>, ZN n° 253p pour 4 546 m<sup>2</sup> et ZN n° 235 pour 3 030 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 8 000 € et la création de servitudes de passage et de passage de réseau sur la parcelle ZR n° 217.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

#### **Arrivée de Joëlle PARSAT et Jean-Claude DUPEYRON**

#### **8) PRIX DU LOYER 23 RUE DE LA RESISTANCE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme CASSE (famille d'accueil), locataire au 23 rue de la Résistance a donné son préavis qui est au 12 juillet 2023. Une nouvelle personne qui a déjà son agrément pour famille d'accueil de personnes âgées va prendre la suite de Mme CASSE au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il est nécessaire de fixer les conditions de location. Il est proposé de fixer la caution à 1 200 € et un montant de 750 € mensuel + 150 € mensuel pour le 1<sup>er</sup> résident jusqu'au 30 septembre 2023 et à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 un montant de 1 200 € mensuel. Après délibération, le conseil municipal accepte les nouvelles conditions de location du logement pour famille d'accueil au 23 rue de la Résistance.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

#### **9) CONTRAT DE PRESTATION GITE 55 RUE DE LA RESISTANCE**

Madame Brigitte VALADE fait lecture du projet de contrat de prestation concernant le suivi des locations et l'entretien après chaque location du gîte. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

#### **10) ATTRIBUTION INDEMNITE DE CHAUSSURES ET INDEMNITE DE PETITS EQUIPEMENTS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au départ à la retraite d'un agent des services techniques au 1<sup>er</sup> avril 2023, un nouvel agent a été recruté. Il informe que les employés des services techniques et scolaires en poste bénéficient des indemnités chaussures et de petits équipements et propose d'attribuer à ce nouvel agent les mêmes indemnités à compter de 2023. Après délibération, le conseil municipal décide de lui allouer ces indemnités.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### **11) AUTORISATION RECRUTEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal pour faire face à un accroissement temporaire de travail au sein des services techniques de faire un contrat à durée déterminée d'un an. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat de travail à durée déterminée d'un an pour un emploi au sein des services techniques.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### **12) MOTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la motion proposé par l'Association des Maires Ruraux de France sur un aménagement du territoire favorable au monde rural et à l'équilibre entre les territoires. Le conseil municipal décide d'approuver la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### **13) FONDS DE CONCOURS 2022 CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la construction du Club House est terminée et que le versement du fonds de concours 2022 peut être demandé. Il rappelle que la CAB avait attribuée 15 000 € mais qu'au vu de l'attribution de subvention de la DETR, des contrats communaux et du Fonds d'Aide au Football amateur qui représente 75 % de subvention et que le pourcentage ne peut pas dépasser 80 %, le Fonds de concours ne pourra être que 5 %, soit 2 992,98 €. Après délibération le conseil municipal accepte ce fonds de concours.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

### **14) DIVERS**

- Remerciements de la famille BUISSIERE suite au décès de M. BUISSIERE Claude.
- Remerciements de la Ligue contre le cancer et des Boules aux nez pour l'attribution de subvention.
- Monsieur le Maire présente le bilan établi par la gendarmerie pour 2022 sur la sécurité routière, les interventions, la délinquance, la prévention et leur présence sur la commune.
- Monsieur le Maire informe qu'une demande pour la pose à côté de la halle citoyenne d'une borne fixe d'électricité est en cours.
- Monsieur PREVOT fait le compte-rendu des démonstrations d'un robot de tonte pour le terrain de football. Le conseil municipal souhaite des précisions sur les devis avant de s'engager ainsi qu'une estimation du retour sur investissement par rapport à la solution actuelle de tonte.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de location d'une salle pour l'exercice d'une activité de bien-être. Le local serait celui situé derrière la salle des infirmières 5B route du Sablier.
- La commune de FOUGUEYROLLES souhaite rencontrer les élus de la commission sociale concernant un projet de maison d'accueil pour personnes âgées. La rencontre aura lieu le 29 juin 2023.

### **15) MOTION POUR LA DEFENSE DE L'HOPITAL PUBLIC**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la motion proposée par le collectif pour la défense de l'hôpital public. Le conseil municipal décide d'approuver la motion proposée.

POUR 14 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION 1 voix

Fin de séance à 22h45